

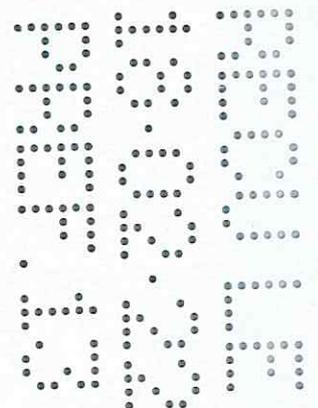


Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

BUDGET PRIMITIF 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat mixte fermé - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L
HUVEAUNE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

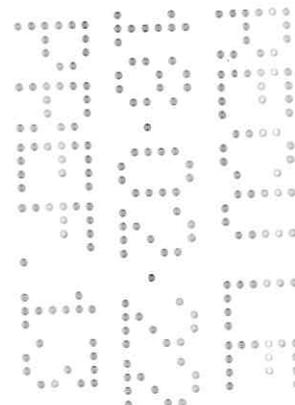
M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE (3)

ANNEE 2022



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

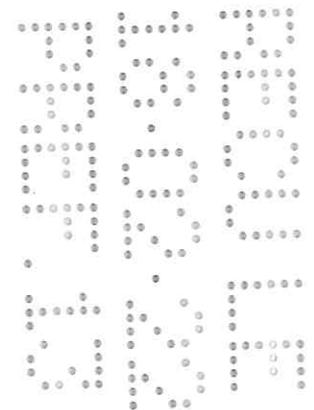
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE 13005	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE	BP 2022
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	923 598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98,90 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,97 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

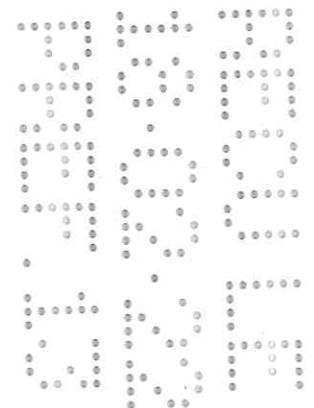
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III-B-3.~~
- ~~avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

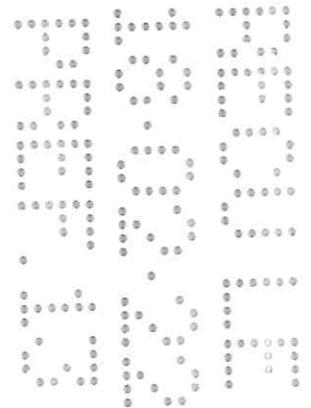
II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 852 748,00	1 852 748,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 852 748,00	1 852 748,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 609 562,00	3 469 634,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	317 623,00	180 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 277 551,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 927 185,00	3 927 185,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 779 933,00	5 779 933,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	576 900,00	0,00	751 500,00	751 500,00	751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	0,00	704 049,00	704 049,00	704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 100 258,92	0,00	1 486 149,00	1 486 149,00	1 486 149,00
66	Charges financières	20 913,00	0,00	16 634,00	16 634,00	16 634,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 171,92	0,00	1 512 783,00	1 512 783,00	1 512 783,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 587,52		339 965,00	339 965,00	339 965,00
TOTAL		1 156 759,44	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 044 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	339 965,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	398 360,00	11 160,00	870 000,00	870 000,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20	3 523,00	30 000,00	30 000,00	33 523,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 674,85	302 940,00	500 000,00	500 000,00	802 940,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	317 623,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 727 623,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	773 901,00	0,00	1 990 060,00	1 990 060,00	1 990 060,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 969 896,05	317 623,00	3 422 755,00	3 422 755,00	3 740 378,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	TOTAL	2 330 287,12	317 623,00	3 609 562,00	3 609 562,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	393 875,60	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 153,11	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	205 940,19	0,00	173 710,24	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	255 940,19	0,00	223 710,24	223 710,24	223 710,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	859 727,28	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00	1 880 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 865 820,58	180 000,00	2 942 862,00	2 942 862,00	3 122 862,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	393 978,59		526 772,00	526 772,00	526 772,00
	TOTAL	2 259 799,17	180 000,00	3 469 634,00	3 469 634,00	3 649 634,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						277 551,00
--	--	--	--	--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 927 185,00
---	--	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	339 965,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 500,00		751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	704 049,00		704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 600,00		30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 634,00	0,00	16 634,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 313,21	37 313,21
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		302 651,79	302 651,79
Dépenses de fonctionnement – Total		1 512 783,00	339 965,00	1 852 748,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 695,00	0,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	881 160,00	0,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 523,00	0,00	33 523,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	802 940,00	186 807,00	989 747,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 990 060,00	0,00	1 990 060,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 740 378,00	186 807,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 852 248,00		1 852 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 852 748,00	0,00	1 852 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	1 019 151,76	0,00	1 019 151,76
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	186 807,00	186 807,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 313,21	37 313,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 880 000,00	0,00	1 880 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		302 651,79	302 651,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 949 151,76	526 772,00	3 475 923,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	277 551,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	173 710,24
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	576 900,00	751 500,00	751 500,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60611	Eau et assainissement	400,00	800,00	800,00
60612	Energie - Electricité	600,00	1 200,00	1 200,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	200,00	200,00
60622	Carburants	5 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	39 500,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	17 500,00	17 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	8 000,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	9 000,00	9 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	45 000,00	60 000,00	60 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	6 500,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	87 500,00	108 000,00	108 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	287 000,00	375 000,00	375 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6238	Divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	400,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	704 049,00	704 049,00
6218	Autre personnel extérieur	28 000,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement mobilité	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	400,00	400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	7 500,00	7 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	220 000,00	230 000,00	230 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	11 000,00	11 000,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 000,00	140 000,00	140 000,00
64131	Rémunérations non tit.	35 000,00	80 000,00	80 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	300,00	300,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 000,00	15 000,00	15 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	9 000,00	9 000,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	67 849,00	67 849,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	90 000,00	90 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	200,00	200,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	200,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	800,00	800,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	27 000,00	27 000,00
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	500,00	900,00	900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	30 600,00	30 600,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 653,92	10 000,00	10 000,00
6518	Autres	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	5,00	600,00	600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 100 258,92	1 486 149,00	0,00
66	Charges financières (b)	20 913,00	16 634,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 712,90	15 750,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23,19	-116,21	0,00
6688	Autres	4 176,91	1 000,21	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	10 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	10 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 123 171,92	1 512 783,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	302 651,79	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	33 587,52	37 313,21	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	33 587,52	37 313,21	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 587,52	339 965,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 587,52	339 965,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 156 759,44	1 852 748,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 852 748,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3113,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3278,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-116,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
7472	Participat° Régions	9 000,00	42 000,00	42 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 028 392,00	1 810 248,00	1 810 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 044 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	398 360,00	870 000,00	870 000,00
2031	Frais d'études	393 360,00	865 000,00	865 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 523,20	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 523,20	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	15 000,00	19 000,00	19 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	722 674,85	500 000,00	500 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	722 674,85	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 152 558,05	1 410 000,00	1 410 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	22 695,00	22 695,00
1641	Emprunts en euros	43 437,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		43 437,00	22 695,00	22 695,00
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (6)	132 840,00	105 480,00	105 480,00
458103	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (6)	176 800,00	0,00	0,00
458104	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (6)	104 261,00	49 784,00	49 784,00
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (6)	90 000,00	0,00	0,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (6)	70 000,00	10 000,00	10 000,00
458107	OP7 Autre Amenagement GEMApi (6)	100 000,00	4 008,00	4 008,00
458108	OP8 Autre Amenagement gemaPI (6)	100 000,00	10 000,00	10 000,00
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (6)	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (6)	0,00	190 000,00	190 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		773 901,00	1 990 060,00	1 990 060,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 969 896,05	3 422 755,00	3 422 755,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	360 391,07	186 807,00	186 807,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07	186 807,00	186 807,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 391,07	186 807,00	186 807,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 330 287,12	3 609 562,00	3 609 562,00

+

RESTES A-REALISER N-1 (11)	317 623,00
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	393 875,60	839 151,76	839 151,76
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	97 530,00	576 815,58	576 815,58
1322	Subv. non transf. Régions	157 500,00	6 000,00	6 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	118 105,00	256 336,18	256 336,18
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	20 740,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	356 277,51	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		750 153,11	839 151,76	839 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	255 940,19	223 710,24	223 710,24
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		255 940,19	223 710,24	223 710,24
458202	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (5)	30 000,00	0,00	0,00
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (5)	297 727,68	52 927,68	52 927,68
458204	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (5)	174 999,60	0,00	0,00
458205	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (5)	90 000,00	0,00	0,00
458206	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (5)	70 000,00	0,00	0,00
458207	OP7 Autre Aménagement GEMApi (5)	97 000,00	5 976,00	5 976,00
458208	OP8 Autre Aménagement gemaPI (5)	100 000,00	0,00	0,00
458211	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (5)	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00
458212	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (5)	0,00	77 072,32	77 072,32
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		859 727,28	1 880 000,00	1 880 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 865 820,58	2 942 862,00	2 942 862,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	302 651,79	302 651,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	33 587,52	37 313,21	37 313,21
28031	Frais d'études	28 422,86	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,62	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	903,12	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	0,00	514,78	514,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 587,52	339 965,00	339 965,00
041	Opérations patrimoniales (9)	360 391,07	186 807,00	186 807,00
2031	Frais d'études	308 362,16	186 807,00	186 807,00
2033	Frais d'insertion	52 028,91	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		393 978,59	526 772,00	526 772,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 259 799,17	3 469 634,00	3 469 634,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	180 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	277 551,00
---	-------------------

=

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 927 185,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					653 240,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019		12/05/2021	138 000,00	F		1,500	1,570		S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					653 240,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		464 840,08					15 722,25	0,00	0,00	3 113,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		464 840,08					15 722,25	0,00	0,00	3 113,78
0238766 1		0,00	A-1	211 533,48	18,75	F	3,895	11 133,32	7 713,74	0,00	0,00	1 276,24
0464748		0,00	A-1	132 480,00	23,83	F	1,570	5 520,00	1 959,18	0,00	0,00	282,06
A29110CB		0,00	A-1	120 826,60	19,67	F	5,373	6 041,34	6 049,33	0,00	0,00	1 575,48
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11).	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
Total général		0,00		464 840,08					22 694,66	15 722,25	0,00	3 113,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	464 840,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/ton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609.79 €	19-12-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Autres	10	19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15	19/12/1996
L	Autres réseaux	20	19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2	19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5	19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	19/12/1996
L	Frais d'insertion	2	19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2	19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996

ETAT DES IMMOBILISATIONS

au 01/01/2022

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Dotations 2022Dépense au 6811
Recette au 28

DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	Date Acquisition	Valeur d'acquisition	Durée Amort	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable 01/01/2022	Amortissement de l'exercice
28051 - Immobilisations incorporelles						
Logiciel Arc Gis	2017	3468,00	5	2 774,40	693,60	693,60
Logiciel Indisign	2018	861,60	5	172,32	689,28	172,32
						865,92
28188 - Autres immobilisations corporelles						
Appareil photo						
Ecran Photo	2015	2 688,00	10	1 612,80	1 075,20	268,80
GPS TDC 100 (D3E)	2017	2 470,80	10	988,32	1 482,48	247,08
						<i>Rattrapage sur Amort doublon de 516,98 = 1,10 €</i>
						1,10
						514,78
28 184 - Mobilier						
	2020	1 965,60	5	393,12	1 572,48	393,12
	2021	1 951,50	5			390,30
	2021	921,80	5			184,36
						967,78
28183 - Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	2016	1 456,80	5	1 456,80	-	-
Ordinateur de bureau	2016	2 281,56	5	2 281,56	-	-
Ordinateur de bureau	2017	809,00	5	809,00	242,51	242,51
Ordinateur Port. / Vidéo Proj.	2017	1 487,97	5	967,19	520,78	520,78
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	5 011,20	5	1 002,00	4 009,20	1 002,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	3 465,60	5	693,00	2 772,60	693,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	846,00	2	-	846,00	423,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	2 731,20	5	-	2 731,20	546,24
						3 427,53
28182 - Véhicule						
28033 - Frais d'insertion						
Apurement du Cpte 2033	2016	108,00	1		108,00	108,00
						108,00
28031 - Amortissement études						
Apurement du Cpte 2031	2016	17 232,00	1		17 232,00	17 232,00
Apurement du Cpte 2031	2020	70 986,00	5	14 197,20	56 788,80	14 197,20
						31 429,20
TOTAL						37 313,21

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 695,00	22 695,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 695,00	22 695,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 695,00	22 695,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 695,00	317 623,00	0,00	340 318,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		389 965,00	III 389 965,00
Ressources propres externes de l'année (a)		50 000,00	50 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		339 965,00	339 965,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	514,78	514,78
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	302 651,79	302 651,79

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	389 965,00	180 000,00	277 551,00	173 710,24	1 021 226,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	340 318,00
Ressources propres disponibles	IV	1 021 226,24
Solde	V = IV – II (6)	680 908,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)				
458101	Dépenses nouvelles (5)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
458101	Mouvements réels dépenses (5)	10 476,00	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	46 371,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)				
458201	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	56 847,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	5 892,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	50 955,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARRIER	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)				
458102	Dépenses nouvelles (5)	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
	RECETTES (b)				
458202	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	161 160,00	0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	85 660,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	75 500,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	161 160,00	0,00	0,00	0,00

DEPENSES (a)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
458103 Dépenses nouvelles (5)				0,00
458103 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
112 927,68				0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				0,00
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
040 Financement par le mandataire	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458104 Dépenses nouvelles (5)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
458104 (5)	79 783,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
15 954,00			0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458104 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00	
RECETTES (b)					
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	145 521,06	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45805	Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458105	Dépenses nouvelles (5)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	10 992,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)						
458205	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	25 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	25 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458106	Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)						
458206	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Financement par le mandataire	10 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458107	Dépenses nouvelles (5)	8 976,00	0,00	4 008,00	4 008,00	4 008,00
		5 400,00	0,00	4 008,00	4 008,00	4 008,00

Intitulé de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI				
N° opération : 45807	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
458107 (5)	3 576,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	8 976,00	0,00	4 008,00	4 008,00
RECETTES (b)				
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00
040 Financement par le mandataire	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00

Intitulé de l'opération : OP8 Autre Aménagement gemapi				
N° opération : 45808	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
DEPENSES (a)				
458108 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)				
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI				
N° opération : 45811	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération : Total (4)
DEPENSES (a)				
458111 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI				Date de la délibération :	
N° opération : 45811	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00	
RECETTES (b)					
458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE				Date de la délibération :	
N° opération : 45812	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458112 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
RECETTES (b)					
458212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT						
INGENIEUR	A	ADM		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE		TECH		0,00	A	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

SP : Sportif.

CU : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5* : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Rattachements 2021 et contre-passations 2022

▶ 2021D000062	5184	831	400,00 € Rattachement	400,00 €
▶ 2021D000057	5228	831	2 219,40 € Rattachement	2 219,40 €
▶ 2021D000050	5228	831	2 835,00 € Rattachement	2 835,00 €
▶ 2021D000051	5228	831	4 463,10 € Rattachement	4 463,10 €
▶ 2021D000059	5228	831	5 124,00 € Rattachement	5 124,00 €
▶ 2021D000050	5228	831	5 346,00 € Rattachement	5 346,00 €
▶ 2021D000051	5228	831	6 570,00 € Rattachement	6 570,00 €
▶ 2021D000058	5228	831	7 126,00 € Rattachement	7 126,00 €
▶ 2021D000049	5228	831	30 919,50 € Rattachement	30 919,50 €
=			65 005,00 €	65 005,00 €

▶ 2020R000022	7472	831	17 500,00 € Rattachement	17 500,00 €
▶ 2020R000005	74741	831	8 000,00 € Rattachement	8 000,00 €
▶ 2020R000015	7478	831	10 000,00 € Rattachement	10 000,00 €
▶ 2020R000014	7478	831	35 000,00 € Rattachement	35 000,00 €
=			70 500,00 €	70 500,00 €

Aubagne, le 21/01/2022



3305

Etat des recettes certaines restant à émettre

SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - 2 021

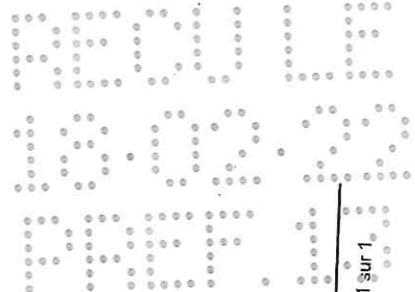
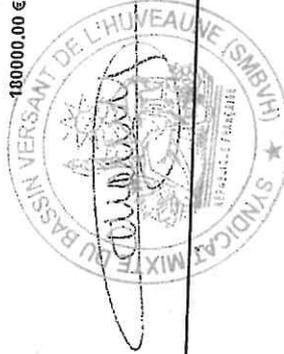
07/02/2022 - 00:01:08

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissements nationaux						
2021R0000004		CONVENTION 2021 6293 PROGRAMME TRAVAUX 2021	AGENCE DE L EAU	831	100000.00 €	2021R0000004
2021R0000003		CONVENTION 2020 5707 PROGRAMME TRAVAUX 2020	AGENCE DE L EAU	831	400000.00 €	2021R0000003
2020R0000007		AR 06/07/2017 SUBVENTION PAPI	PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	831	30000.00 €	2020R0000007
Compte : 1323 - Départements						
2021R0000002		CONVENTION AC 016287 PROGRAMME TRAVAUX 2021	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	80000.00 €	2021R0000002
2021R0000001		CONV AC 013658 PROGRAMME TRAVAUX 2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	400000.00 €	2021R0000001

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

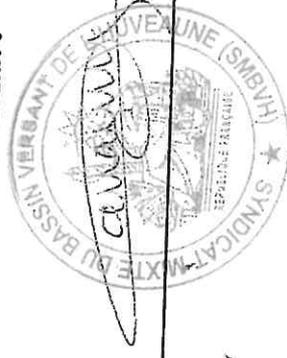
180000.00 €



Etat des dépenses engagées non mandatées

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2031 - Frais d'études 2020D000016		MO AURIOL	RIPARIA		831	11160.00 €	2020D000016
Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique 2021D000063		MATERIEL INFORMATIQUE			831	3523.00 €	2021D000063
Compte : 2312 - Agencements et aménagements de terrains 2020D000018		LOT N°2 GENIE VEGETAL ET AMENAGEMENT BOIS	SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS		831	302940.00 €	2020D000018
2021D000010		PROGRAMME TRAVAUX ENTETIEN	EDEA		831	288344.00 €	2021D000010

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur : 317623.00 €



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/01/2022

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Aubagne, le 07/02/2022

Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

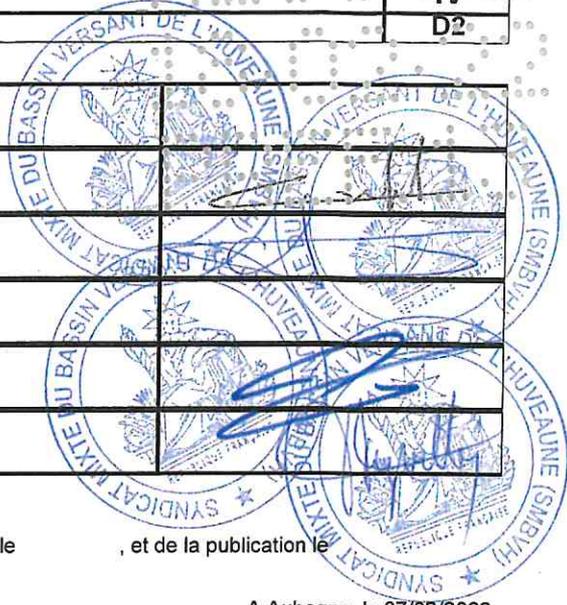
A Aubagne, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain ROUSSET	
Alfred POLLUS	
Aïcha SIF	
CARINE PAILLARD	
CHRISTIAN OLLIVIER	
CLAUDE FABRE	
Claude POURCHIER	
DIDIER EL RHARBAYE	
Didier REAULT	
Emmanuel GOVERNALE	
Fanny MAUTREF	
JEAN JACQUES COULOMB	
JEAN PIERRE GIORGI	
Jean-Marie LEONARDIS	
Julie GABRIEL	
Julien RAVIER	
KARINE MEDA	
LAURENCE BRULEY	
Laurent SIMON	
Lionel DE CALA	
MICHEL LAN	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Olivier PAILLARD	
Ollivier ARTUPHEL	
PASCAL AGOSTINI	
René CONTAT	
Serge PEROTTINO	
VERONIQUE MIQUELLE	



Certifié exécutoire par Le **PRESIDENT** (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

A Aubagne, le 07/02/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

